



CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT VACATAIRE POUR LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Vous devez effectuer au moins 900h / an en tant qu'agent contractuel ou titulaire.

Conditions de recrutement

- » Être âgé de moins de 65 ans au 1 septembre de l'année universitaire considérée
- » Ne pas exercer à temps partiel et effectuer au moins 900 h par an ou 300 h d'enseignement
- » Ne pas être en congé parental, disponibilité ou en congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)
- » Être autorisé par son employeur principal à exercer une activité annexe rémunérée (autorisation de cumul de rémunérations)

Dossier administratif

Ce dossier vous sera remis par les services administratifs de votre composante de recrutement.

Il est impératif de ne pas débiter les heures d'enseignement avant acceptation du dossier de recrutement par la Présidence de l'Université.

Pièces administratives à joindre à votre dossier (photocopies)

- » CV à jour
- » Pièce d'identité (recto/verso)
- » Attestation de sécurité sociale ou copie de la carte vitale
- » Relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP) (**document original**)
- » Bulletin de salaire du mois précédent le début des interventions (de l'employeur principal lors de l'année universitaire), non raturé
- » Autorisation de cumul de rémunérations pour l'année universitaire (document original)
- » Fiche de renseignement pour les salariés du secteur public

Documents à joindre en complément

Si vous êtes de nationalité étrangère (autre que ressortissant de l'Union Européenne)

- » Carte de séjour
- » Autorisation de travail